



Commission de Surveillance Jamioulx



Rapport annuel 2019

Rapport annuel de la Commission de Surveillance **de JAMIOULX** **Année 2019**

I. La Commission de Surveillance

Les Commissions de Surveillance regroupent des citoyens engagés, issus de divers milieux sociaux, d'expertises et d'expériences variées, qui souhaitent consacrer une partie de leur temps libre à la mission de contrôle des prisons dans une perspective d'amélioration du traitement des personnes détenues et de leurs conditions de vie en prison.

La CdS de Jamioulx était composée de 7 membres du 01 janvier 2019 au 31 août. A partir du 1^{er} septembre, le nombre de commissaires fut porté à 16, suite à l'appel à candidature lancé par le Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire.

Le règlement d'ordre intérieur proposé par le CCSP mentionne dans son article 7 que les membres sont nommés après avis écrit du Président de la Commission. Ce ne fut pas le cas lors de cette désignation d'août 2019.

A. Composition

- Les membres de la Commission initiale, qui ont tous renouvelé leur candidature :
 - TARWE Myriam, Présidente Juriste
 - COMPAGNION Béatrice Vice-Présidente Juriste
 - PÉRIQUET Jacques Secrétaire
 - GALAND Tom (Daniel),
 - GUYAUX Anne,
 - LECLERCQ Francis, Médecin
 - VANDRIESSCHE Pierre-Yves.
- Les nouveaux membres de la Commission entrés en fonction au 1^{er} septembre 2019:
 - BOURGUIGNON Pierre,
 - BURNY Roger
 - CHAUFORAUX Michèle,
 - DE RIDDER Marie-Claude,
 - DESQUEUVE Véronique,
 - GERARD Chantal,
 - MALAISE Jules,
 - PONSARD Jean-Marie,
 - TURINE Francis,

Chantal GERARD a rapidement déménagé ; elle est partie habiter Leuze et a démissionné de la Commission de surveillance de Jamioulx pour rejoindre celle de Leuze.

La nouvelle commission ainsi constituée se compose de 6 dames et 9 messieurs, et la moyenne d'âge, au 1^{er} septembre 2019 est de 67 ans et 4 mois ; les années de naissance se répartissant de 1945 à 1964. Deux membres exercent des activités professionnelles, les autres sont retraités, mais encore actifs dans divers domaines de l'associatif et du philanthropique, notamment.

Les secteurs d'activité des membres se répartissent dans les catégories suivantes :

Administration / organisme public	4
Enseignement	4
Justice et droit	3
Associatif	2
Psychologie	2

Les membres de la commission ont signé la réception du Code de Déontologie à la réunion du 19 novembre 2019, après que la Présidente ait rappelé le nécessaire respect des règles et des missions décrites à l'article 26 et suivants de la Loi de Principes, entre autres.

B. Fonctionnement

La réunion mensuelle se déroule le deuxième ou troisième mardi du mois - en fonction de la date de réunion du TAP qui occupe la même salle de réunion.

La Commission se réunit trois fois par an avec les membres de la direction, de façon formelle, mais les circonstances peuvent amener la Présidente, accompagnée de membres, à rencontrer la direction en dehors de ces réunions

La CdS est représentée aux réunions du Comité local de suivi. En 2019, la CdS n'a été invitée à participer à aucune réunion de l'Organe de concertation des détenus.

Les Commissaires du mois visitent les lieux au moins une fois par semaine (55 visites en 2019) – parfois plus d'une visite par semaine en fonction du nombre de demandes.

Le Commissaire -médecin, même s'il n'est pas dans le rôle du mois, se rend à Jamioulx si une visite est estimée nécessaire par les Commissaires du mois.

La Commission rencontre la Direction et les différents services en fonction des demandes des détenus, ou des problèmes rencontrés. Il est également possible de joindre le service concerné par téléphone. Le répertoire téléphonique interne a été fourni par la Direction, avec la liste détaillée des membres du personnel des différents services (Direction, services médicaux, service psycho-social, greffe, comptabilité, services techniques).

C. Traitement des demandes des personnes détenues / Médiation

La commission est saisie tout à la fois :

- par les rapports des détenus déposés dans la boîte aux lettres de la CDS expliquant leur problème ou sollicitant une visite sans autre explication
- verbalement, par des détenus rencontrés dans les couloirs à l'occasion des visites hebdomadaires
- par un codétenu soucieux du sort d'un autre, généralement verbalement mais aussi parfois par un rapport écrit
- par des agents interpellés par la situation particulière d'un détenu
- par un tiers tel un conseiller moral

En fonction de la nature et de l'objet des problèmes des détenus, il y a sollicitation du directeur concerné, du service comptabilité, du vestiaire, de la buanderie, du greffe, du service médical, appel de l'avocat ou demande de désignation d'un avocat « pro deo ». Aucune médiation n'est véritablement engagée compte tenu de la nature et de l'objet des demandes des détenus.

Toutefois, les demandes de rapport ne parviennent pas toujours auprès du directeur ou à la commission. Les réponses à leurs demandes se font parfois attendre, sans explication aux détenus.

La confidentialité n'existe que très partiellement car l'entretien se fait porte ouverte pour d'évidentes raisons de sécurité. La communication est difficile, vu le nombre de détenus ne comprenant pas la langue parlée et écrite. Nous ne disposons pas, à cet effet, d'interprète. L'information orale devrait être renforcée mais par qui ? Le SPS souvent débordé ? Les gardiens ?

D. La Commission en chiffres

a. Nombre de réunions mensuelles

La CdS s'est réunie chaque mois, sauf en août 2019. Trois des réunions (janvier, juillet, novembre) se sont déroulées avec les directions.

b. Présence des membres aux réunions mensuelles

Tous les membres sont assidus et tiennent leur engagement. Il n'est à noter aucune « absence » au sens étroit du terme ; les motifs d'excuses correspondent à ceux des activités professionnelles, maladie, indisponibilité imprévue, ...

c. Nombre de visites réalisées

Les Commissaires se sont rendus 55 fois en visite à Jamioulx au cours de l'année 2019. En voici le détail :

Tableau 1.

Mois	Nbre de visites
<i>Janvier</i>	5
<i>Février</i>	5
<i>Mars</i>	5
<i>Avril</i>	4
<i>Mai</i>	4
<i>Juin</i>	4
<i>Juillet</i>	5
<i>Août</i>	4
<i>Septembre</i>	5
<i>Octobre</i>	5
<i>Novembre</i>	4
<i>Décembre</i>	5

De janvier à septembre, les Commissaires effectuaient les visites par deux, voire trois à certains moments. Dès le mois d'octobre, les visites se sont déroulées en deux équipes de deux, chacune composée d'un « ancien » et d'un « nouveau », permettant ainsi un écolage des membres nouvellement désignés.

d. Nombre de demandes reçues

331 demandes ont été reçues et traitées, ce qui explique entre autres un nombre de visites « hebdomadaires » supérieur au nombre de semaines, une visite supplémentaire s'imposant parfois au vu du nombre de demandes.

Pour l'année 2019, la moyenne est de 6 demandes par visite, ce qui montre l'efficacité des Commissaires du mois, tenant compte de la lenteur des déplacements due à la dispersion géographique des quartiers dans un bâtiment « en carré » et des impératifs de sécurité (déplacements vers le préau), entre autres.

e. Nombre de médiations réalisées/traitement des demandes

Les médiations ont été traitées de manière informelle.

En ce qui concerne le mode de traitement des demandes, la CdS Jamioulx utilisait des canevas de rapport et des tableaux Excell élaborés au fil des années et de l'expérience (voir rapports annuels antérieurs)

En fonction de la mise en place du CCSP, une nouvelle organisation a été demandée aux CdS, des modèles de rapports ont été imposés. La collecte des données et le classement de celles-ci ont dû être réajustés.

Chacune des rubriques est composée de sous-rubriques qui permettent d'affiner la perception des diverses situations.

Tableau 2.

Année 2019	Nombre	%
	331	100
Conditions de détention	93	28,1
Discipline/ordre/sécurité	64	19,3
Santé	43	13,0
Garanties	34	10,3
Incidents	32	9,7
Plan détention/aménagements	25	7,6
Formations/activités	19	5,7
Personnel Pénitentiaire	13	3,9
Contact/famille	7	2,1
Régime de sécurité	1	0,3

Les détails figurent dans les rapports et tableaux mensuels ; les sous-rubriques du **chapitre III SURVEILLANCE** aideront le lecteur à mieux percevoir la réalité des demandes et des préoccupations des détenus au travers des commentaires rédigés par les membres de la Commission

Tableau 3.

Conditions de détention 93 demandes/ 331 28,10%	Salubrité et état du bâtiment	3
	Cuisine et alimentation	12
	Vêtements et literie	6
	Hygiène (ex. douches)	8
	Biens propres	15
	Argent / Compte	27
	Caisse d'entraide	
	Cantine	22

Tableau 4

Discipline-ordre-sécurité 64 demandes/ 331 19,30%	Cachots « disciplinaires »	42
	Cachot à la demande	13
	Fouille personnelle	3
	Fouilles cellule	3
	Sécurité particulière	3

Tableau 5

Santé 43 demandes/ 331 13,0%	Équipements/infrastructure	
	Accès médecine générale	8
	Accès médecins spécialistes	24
	Dentiste	6
	Assuétudes	5
	Médicaments	
	Hospitalisation	

Tableau 6

Garanties 34 demandes/ 331 10,30%	Aide juridique / avocat	18
	Droit à l'information/procédure	6
	Procédures de plainte	
	Billets de rapport	2
	Passage au TAP	8

Tableau 7.

Incidents 32 demandes/ 331 9,70%	Détenu/détenu	15
	Détenu/agent	17
	Visiteurs	
	Mouvements collectifs	
	Actions syndicales	

Tableau 8.

Plan de détention/aménagements 25 demandes/ 331 7,60%	Demande de transfert	15
	Sortie	5
	Congés pénitentiaires	3
	Bracelet	
	Libération conditionnelle	2
	Fond de peine	

Tableau 9.

Formations / activités 19 demandes/ 331 5,70%		
	Travail en domesticité/en régie	14
	Formation	1
	Sports	
	Culture	3
	Bibliothèque	1
	Religion et philosophie	
	Divers	

Tableau 10.

Personnel pénitentiaire 13 demandes/ 331 3,90%	Direction	1
	SPS	12
	Agents de surveillance	
	Greffe/comptabilité	

Tableau 11.

Contacts Extérieurs / Famille 7 demandes/ 331 2,10%	Correspondance	1
	Visites	6
	Téléphone	
	Informations-média-journaux	

II. L'établissement pénitentiaire concerné – Prison de Jamioulx

A. Fonctionnement

Le Ministère de la Justice présente de façon pertinente et complète la prison de Jamioulx ; nous invitons le lecteur à visiter le site :

https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges/prisons/plus_d_infos/jamioulx

B. Événements marquants / principaux changements dans l'établissement

▪ **Changements attendus depuis plusieurs années, toujours sans suite.**

- Une grande partie des difficultés rencontrées à la prison de Jamioulx vient du fait qu'il s'agit à la fois d'une maison d'arrêt (statut à l'origine) et d'une maison de peine avec en moyenne 50% d'inculpés et 50% de condamnés qui se retrouvent dans les mêmes sections, les mêmes préaux, les mêmes cellules au mépris des dispositions légales. La direction se dit incapable de respecter cette obligation au vu du nombre élevé de mouvements, de l'ordre de 1.000 entrées et 1.000 sorties par an.
- Certains travaux urgents : préau, châssis et douches notamment n'ont pas été réalisés en 2019.
- La gestion des sections ouverte et semi-ouverte n'est pas assurée ; les portes des cellules sont ouvertes sans plus. Il s'en suit un trafic et un sentiment d'insécurité à l'origine de nombreuses demandes de retour dans les sections fermées, contrairement à l'esprit de la loi.

▪ **Événements marquants en 2019**

- Toutes les cellules ont été équipées d'un téléphone ; cela diminue le coût du téléphone pour les détenus et libère un temps non négligeable pour les agents ;
- Les commandes à la cantine se font désormais par scan et la direction a organisé des « Réunions Cantines » rassemblant les responsables des services concernés.
- De nouveaux locaux ont été aménagés pour l'équipe psy de l'annexe psychiatrique et cela a permis de dégager de l'espace pour y accueillir 24 détenus ; il n'y a désormais plus d'interné dans les sections « normales » ;
- Les box pour les visites individuelles derrière une vitre ont été réaménagés ; leur nombre a été diminué afin d'augmenter les parloirs pour les avocats, la police, les associations...
- Les locaux de VHS ont été rafraîchis ;
- Les portes coupe-feu sont remises en état ;
- Un nouvel appel d'offre a été lancé pour la remise en état du préau, ce qui a retardé les travaux ; selon la direction ces dépenses allaient être inscrites au budget 2019...

- Les châssis doivent tous être remplacés ; le cahier des charges d'un prototype, dont on nous parle depuis plusieurs années, aurait été lancé. En attendant, les vitres absentes, abîmées, fendues...sont remplacées en hiver par des plexiglass fournis par la régie des bâtiments (coût !).
- Les douches fonctionnent mal (pas assez d'eau, pas assez chaude...), un nouveau système est à l'étude pour leur remplacement afin de permettre une douche par jour à chaque détenu.
- Des travaux de tri et de rangement ont été réalisés à la bibliothèque, d'abord par un bénévole de l'ORS rejoint par un membre de la Cds. Selon la direction un budget de 2.000 € est prévu pour 2020 ainsi qu'une gratification domestique pour un servant bibliothèque ; la comptabilité n'en a toutefois aucune trace ;
- La Cds, depuis l'entrée en vigueur des dernières dispositions de la Loi de Principes, et l'arrivée de 9 nouveaux Commissaires, peut avoir accès (en temps partagé) au local des représentants des cultes dans le cellulaire ; nous y disposons enfin d'une table, 4 chaises et une armoire fermant à clé pour y déposer les lois, règlements et documents divers permettant un travail efficace ;
- L'OCD ne s'est plus réuni depuis le 12 septembre 2019, faute de membres détenus ; nous l'avons appris lorsque nous avons demandé les copies des PV ;
- Un détenu a fait plusieurs tentatives de suicide et a été placé dans un local sécurisé ;
- Un détenu au cachot a fait, à plusieurs reprises, une grève de la faim et de la soif ; il y a mis un terme après une visite de la CdS ;
- Un détenu s'est évadé de l'hôpital Marie Curie ;
- Le dimanche 22 décembre en fin de matinée, la directrice chef d'établissement Madame Catherine ANTOINE a été violemment agressée par un détenu dans le local des rapports ; un agent qui est intervenu a été grièvement blessé au bras. Un médecin bénévole présent dans l'établissement leur a prodigué les premiers soins et l'agresseur a été immédiatement transféré dans une autre prison. A notre connaissance l'agent aurait repris le travail immédiatement et la chef d'établissement après trois semaines. La présidente de la Cds était présente à la prison le lundi matin ; la violence des faits est confirmée, l'absence de séquelles graves également, les responsables s'interrogent sur les motifs de l'agression, qui n'étaient pas une prise d'otage mais, semble-t-il un acte de violence purement gratuit et bien prémédité.

A noter que ce local des rapports est totalement inadapté, comme la CdS l'avait précisément fait observer au cours de sa réunion mensuelle avec la direction le 19 novembre 2019 (directeur assis et détenu debout, porte ouverte sur la rotonde toujours envahie de monde, absence de confidentialité...) et, avait ajouté la direction, manque de sécurité car une seule entrée dans ce local étroit. Depuis lors rien n'a changé.

B. L'établissement pénitentiaire en chiffres

a. Population pénitentiaire

Population mensuelle : la population est relevée à chacune des visites. Les chiffres présentés dans le tableau représentent la moyenne des nombres de détenus relevée au cours du mois en question.

Tableau 12.

Janvier	363
Février	372
Mars	393
Avril	380
Mai	378
Juin	387
Juillet	375
Août	379
Septembre	367
Octobre	395
Novembre	392
Décembre	397
Moyenne	382
Nbre min	361
Nbre max	413

Le nombre minimum de 361 a été observé en janvier.
En décembre, ce fut un pic de présences de 413

Répartition des détenus selon leur peine, et prévenus.

La prison de Jamioulx est uniquement réservée aux hommes.

Le tableau ci-dessous a été établi en fonction d'un listing papier (17 pages) demandé le 04 février 2020 en prévision de la rédaction du présent rapport. Il semblerait que l'administration locale ne garde pas de copie archivée de la répartition à une date précise (p.ex. à la fin de chaque mois, ou au 31 décembre)

Pour lire ce tableau, par colonne :

« Présents » reprend le nombre de détenus incarcérés

« Extérieurs » est le nombre de détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle ou d'une surveillance électronique

« Total » est le nombre de dossiers actifs au greffe.

Tableau 13.

		Total	Extérieurs	Présents
CONDAMNES				
Correctionnelle	+ 3 mois	4	3	1
	+ 6 mois	18	12	6
	de 1 à 3 ans	48	28	20
	de 3 à 5 ans	53	7	46
	de 5 à 7 ans	34	2	32
	de 7 à 10 ans	29	2	27
	de 10 à 15 ans	10	4	6
	plus de 15 ans	12	0	12
Peine criminelle		5	0	5
Perpétuité		2	0	2
C. non définitive		35	3	32
TOTAL CONDAMNES		250	61	189
	Internés	22		22
	<i>Sous total</i>	272	61	211
PREVENUS		196	31	165
TOTAL		468	92	376

b. Nombre de membres de personnel (mois par mois)

L'encadrement en personnel de surveillance :

Le cadre théorique est de 227 ETQ (équivalent temps plein) ; en réalité, sur le terrain, on compte 213 EQT. Il faut en déduire le nombre d'absents. D'autre part il faut également tenir compte des flux des « sortants », personnes partant à la prépension ou en pension, qui ne seront pas compensés pas les flux « entrants », de 14 ETP annoncés, mais sans agenda fixé (en date du 19/11/19)

La Direction, qui a fourni ces chiffres à la CdS, fait remarquer que le manque d'effectifs (dont il faut retrancher les agents en congé de maladie, ceux en formation, ou en mission) impose au quotidien un réaménagement des équipes, d'autant qu'il faut équilibrer les genres (répartition du personnel féminin et masculin).

La Commission constate que depuis 2017, le cadre organique de surveillance prévu de 227 ETP n'a jamais été atteint, et que la situation se dégrade au fil du temps

L'encadrement administratif est correct, selon la Direction, et se répartit comme suit

Tableau 14.

Services	Nombre de personnes
Direction	6
Cadre de surveillance	12
Service du personnel	3
Secrétariat du personnel	3
Greffe	10
Comptabilité	8
Maintenance informatique	2
Service psycho-social	15
Service soins de santé	7
Service médical	11
Services techniques	6
Régie du travail pénitentiaire	3

Divers membres du personnel composent également

- Le Service Interne de Prévention et Protection au travail,
- Les personnes de confiance (deux)
- L'équipe locale de soutien (13 membres)
- La personne de contact au développement durable

III. La surveillance

Les différentes parties de ce chapitre ont été établies dans le cadre d'un partage du travail de rédaction entre les commissaires.

Le plan en a été établi selon le canevas du rapport mensuel et du contenu des réunions de la Commission.

1. Population pénitentiaire

Les détails de cette rubrique figurent au chapitre II c, pages 7 et 8 ci-dessus

Les tableaux reprennent

la moyenne de population mensuelle observée lors des visites. Tableau 12

la répartition des détenus selon état Tableau 13

les condamnés, selon leur peine

les internés,

les prévenus, en détention préventive

Quelques indications des chiffres du tableau 13

Les condamnés représentent 53 % de la population.

Jamioulx, maison d'arrêt ou maison de peine ?

Les condamnés à plus de 10 ans de correctionnelle, à une peine criminelle ou à perpétuité sont au nombre de 29 (sur 250), soit 12%.

50 % de condamnés (123/250) purgent une peine de moins de 5 ans de prison, et parmi ceux-ci, 41% (50/123) bénéficient d'une libération conditionnelle ou d'une surveillance électronique.

16 % des prévenus sont sous surveillance électronique.

Soit « à l'extérieur » 92 détenus sur 468 - soit pratiquement 20% de l'ensemble.

2. Les conditions de détention

A. Salubrité et état du bâtiment (cellule, cellule de punition, douches, cuisines, espaces communs, salle de sport, salles de visite, préau, ateliers, etc.)

Extrêmement peu de remarques relatives à l'état des installations, même si nous avons pu constater plusieurs cas d'absence ou de dégradation des plexiglas qui permettent d'obturer les fenêtres des cellules (problème général lié au mauvais état des châssis actuels dont le remplacement est prévu...et reporté d'une année à l'autre).

A déplorer également le manque total d'entretien des cages d'escalier menant aux sections.

B. Cuisine et alimentation :

Aucune remarque statistiquement significative, ce qui indique une satisfaction générale, mais des plaintes sur les quantités du repas du soir.

C. Vêtements et literie :

Aucune remarque statistiquement significative, ce qui indique une satisfaction générale.

D. Hygiène :

- Même si nous constatons que cette situation est récurrente, une seule plainte relative à la présence de rats au préau.
- Quelques constatations de notre part, non statistiquement significatives, relatives à la propreté de cellules ou cellules nues.
- Quelques refus de fournir de l'eau à un détenu souhaitant nettoyer sa cellule ; refus dus, le plus souvent, à un moment de tension entre agent et détenu.

E Biens propres

- a. Dommages
- b. Pertes :

Perte de chaussures neuves entre le dépôt par la famille et la réception du colis. Aucun inventaire dans le sac ce qui est préjudiciable

Un détenu s'est plaint de n'avoir pas reçu la radio qu'il avait commandée. Soupçon du détenu envers l'administration qu'il soupçonne d'avoir changé la boîte. Les responsables ont exhibé la boîte et il semblerait que le détenu soit de mauvaise foi.

Un détenu n'aurait pas reçu la nappe qui se trouvait dans un colis apporté par sa famille.

Suggestion : Il est utile qu'il y ait une liste du contenu du colis dont un exemplaire serait remis avec « accusé » de réception par le détenu.

- c. Indemnisation
- d. Prohibés : « saisie » de clés USB, argent liquide, stup lors d'une visite à table
- e. Biens et services
- f. Kit d'entrée
- g. Biens à la location
- h. Services : un détenu propose ses services de Coiffeur. Les détenus paient 5€ et le détenu ne reçoit qu'1 €. Les 4€ servent à l'investissement qu'il y a eu pour le matériel de coiffure. Certains détenus se plaignent d'avoir payé sans avoir eu le passage du coiffeur. Beaucoup de sollicitation et un seul « coiffeur »

F. Argent/compte : plusieurs fois la Cds a été interpellée suite à des désaccords sur le décompte. Problème souvent assez rapidement résolu par un Commissaire auprès du service concerné. Le fonctionnement de la cantine est assez complexe ; il y a quelques avancées mais possibilités d'amélioration et d'inertie administrative à bousculer. Pour le détenu, la complexité des flux financiers (débit/crédit) et les contraintes de la distribution sont des situations difficiles à maîtriser.

3. Les contacts avec l'extérieur et liens familiaux

Au début du mois d'avril 2019, un téléphone a été installé dans chaque cellule, permettant au détenu d'appeler sa famille quand il le souhaite.

Seulement 2,1% des demandes adressées à la Commission concernent les relations des détenus avec leur famille. (Tableau 11)

- Un détenu, appréhendant à sa sortie les relations familiales mais a pu être reçu par le SPS, informé de la date prochaine de permissions de sortie
- Un autre détenu, souhaitant des nouvelles de son fils non reconnu et n'ayant pas de nouvelles du SAJ a été renvoyé vers son avocat
- Un transfert prévu vers la prison de St Hubert, éloignant un détenu de sa famille, a pu être traité par son avocat qui a entamé les démarches pour empêcher ce transfert
- Un GSM saisi pour enquête ne permet pas à un détenu de contacter sa famille en Turquie (le répertoire des contacts n'est pas accessible au détenu)
- Les contacts d'un détenu avec le service parents enfants ne lui ont pas permis de bénéficier de la visite de son enfant.

Dans la plupart des cas, nous renvoyons les détenus vers leur avocat ou vers le service ad hoc comme l'asbl ORS Espace Libre et vérifions par la suite s'ils ont obtenu satisfaction.

4. Le régime et les activités

Le Comité Local de suivi, auquel la CdS est invitée, s'est réuni le 21 février 2020 pour présenter le bilan des formations et activités de l'année 2019.

En voici quelques extraits significatifs, (en italique).

Cours généraux (en partenariat avec les écoles de Promotion Sociale de Charleroi et Thuin)

- **FLE** (initiation à la langue française en situation) : Cours organisé par l'école de Jumet. Un premier module s'est terminé et une deuxième session est en cours avec 6-7 élèves réguliers ;
- **Anglais** : une deuxième unité a débuté en février. Les détenus sont volontaires pour organiser une troisième unité d'apprentissage, cette idée est à l'étude. Un test d'entrée sera réalisé pour permettre l'entrée de détenus supplémentaires.
- **Harmonie des couleurs** : Ce cours s'était bien déroulé l'année passée (avec la concrétisation du projet calendrier). Lors de cette année, le cours s'est terminé avec un seul détenu qui n'est pas venu au dernier cours parce qu'il a été transféré. Une deuxième session devait s'organiser début 2020, mais a été annulée en raison du manque de candidats.
- **Permis de conduire théorique** : ce cours est fort sollicité par les détenus mais cela ne se traduit malheureusement pas dans les présences au cours. Le module s'est terminé avec 3 détenus (10 présents au premier cours) : ils sont découragés par la matière à apprendre, ils ne prennent pas l'habitude de prendre des notes... L'idée est évoquée d'associer ce cours à un module APP (éventuellement même en groupe) d'aide à l'apprentissage avec un travail sur la méthode de travail et la prise de note. Un prochain module démarre le 13/03/2020 avec une liste de 26 candidats.

- **Secourisme** : un module a été organisé en 3 semaines afin de limiter le risque de perte d'élèves. Les détenus étaient très assidus et ont tous réussi avec de beaux résultats. Signalons qu'un détenu a expliqué qu'il a pu réaliser une intervention en cellule sur son codétenu. Le PV du conseil des études a été affiché dans le couloir, ce qui donne une belle publicité pour le module (toutefois, cet affichage pose question au niveau de la protection des données privées, faut-il demander leur consentement aux lauréats?). Un troisième module sera organisé à partir du 2/06/2020.
- **Sophrologie** : ce module donne beaucoup de satisfaction et d'apaisement aux détenus, ce qui a permis d'éviter deux ou trois interventions sécuritaires. Malheureusement, en raison du manque de candidats, l'école (Mont-sur-Marchienne) ne peut pas reconduire le module.

Formations qualifiantes

- **ATN** (agent technique de nettoyage) : cours organisé par l'école de Thuin. En raison de libérations et transferts, il n'y a plus que 3 détenus assidus. Plusieurs reports de cours (problème de chauffage, professeur malade...) ont malheureusement allongé le module. Un membre de la Commission de Surveillance est en contact avec le directeur d'une entreprise qui s'est proposée pour engager les détenus qui terminent cette formation. Une rencontre est prévue ce 4/03/2020 entre le professeur d'ATN et ce directeur d'entreprise afin d'adapter éventuellement le cours en vue d'une mise à l'emploi. L'idée est de créer des ponts vers l'extérieur. Cette adresse sera communiquée aux détenus, qui seront seuls maîtres de réaliser la démarche et de prendre contact ;
- **Petite restauration** : cours organisé par l'école de Thuin. La première session s'est très bien terminée, avec 8 diplômés (10 détenus au départ). Une deuxième session est en cours. Ce projet est le fruit d'une belle collaboration, notamment avec cellmade. Il permet d'optimiser le bel espace du réfectoire et permet de conjuguer les intérêts de tous. Ce projet est très positif pour les détenus qui sont très motivés, au-delà de l'apprentissage de la restauration, il leur permet l'apprentissage de la vie en groupe et le respect des règles. Il y a déjà de nombreux candidats pour la prochaine session.

RAPPEL : dans une maison d'arrêt en surpopulation chronique, telle que Jamioulx, il y a une obligation de transférer régulièrement des détenus vers d'autres prisons. Il est donc important de mettre en place des formations qualifiantes courtes, sinon le groupe s'amenuise en cours de route. La meilleure formule semble être en 3 semaines (comme pour le secourisme) ...

Autres formations :

- **Lire et Ecrire** : présence régulière de 7-8 détenus. De fréquentes nouvelles demandes peuvent être rencontrées grâce à la possibilité d'entrées permanentes. Ce module fonctionne actuellement en fonds propres. Une solution semble être dégagée pour poursuivre la formation l'année prochaine.
- **Cell-learning** : il y a beaucoup d'inscriptions, ces personnes viennent une fois puis on ne les voit plus... Une réunion récente a eu lieu entre les APP et Réinsert afin de faire le point sur les difficultés rencontrées, les problèmes techniques, les difficultés pédagogiques... Quelques petits problèmes ont été résolus (notamment une meilleure fluidité pour obtenir les identifiants) mais il reste des difficultés au niveau technique (imprimante, micros, casques...). L'accès à une imprimante serait utile (pour permettre aux détenus d'imprimer leur CV, imprimer certains devoirs). Les professeurs demandent pour avoir un code d'accès pour une connexion en vue de préparer les leçons...

- **Atelier écriture** : organisé par l'asbl « Les Ateliers de l'Escargot ». Ce projet a été suspendu en janvier-février 2020 parce qu'il était en attente de subsides du CAL. Suite à une adaptation des critères, le projet se poursuivra.
- **Taïchi** : organisé par l'un des aumôniers catholiques
- **Échecs** : organisé par un autre des aumôniers catholiques
- **Méditation de pleine conscience** : ce projet a dû être annulé par manque de budget...
- **Projet alphaculture** (Théâtre-poésie) : organisé par l'école de Rance. Cinq détenus suivent le cours actuellement, il y a une ambiance dynamique dans le groupe. Le professeur est également membre du jury pour le concours d'écriture et les a donc encouragés à produire des textes pour ce concours. Un détenu a été désigné prix du Jury pour son texte : « Comment devenir un délinquant ». Il sera lu à la foire du livre le vendredi 6/03/2020 devant le public.

Commentaires de la Commission :

Comment encourager la formation ?

Si les cours ayant une finalité pratique (nettoyage, secourisme, ...) sont suivis avec assiduité, le décrochage est important pour les autres cours (maîtrise de la langue, e-cell learning, ...).

Or, l'obtention d'une certification si minime soit-elle, favorise l'intégration dans la société et augmente l'estime de soi.

Il serait intéressant de connaître les raisons de ces abandons et peut-être de proposer un incitant financier, une réduction de peine (comme en France) ou

Comment répartir équitablement le travail ?

Le travail est fort recherché. Les détenus s'inscrivent et la règle est : premier arrivé, premier servi. Il semble que dans les faits, cette règle soit régulièrement détournée. Plus de transparence et d'équité s'imposent.

Bibliothèque

Elle n'est plus ouverte depuis 2016, la raison invoquée est un manque de personnel. Des bénévoles travaillent actuellement à sa réouverture.

5. Les soins de santé

Organisation des consultations

Horaires d'ouverture de l'infirmierie

-en semaine de 7h à 21h

-week-end et jours fériés 8h à 16h

Consultations médicales 2 à 3 heures l'avant-midi et parfois certains après-midis

En cas d'urgence (hors présence du personnel infirmier) appel au 100 ou au médecin de garde de la région selon l'appréciation de l'agent pénitentiaire

Consultations dentaires : 2 jours par semaines

Mouvements quotidiens : 1er mouvement méthadone 30, Visites médicales 20 à 30, Soins kiné 20 (3j/s), soins dentaires 20/j

Composition de l'équipe médicale

- médecins généralistes : 4
- Infirmier(e)s ou assimilés :6
- Dentiste 1
- Kinésithérapeute 1 (affecté également à l'annexe psy)

Soins psychiatriques

- Psychiatres 2 (insuffisant vu la demande importante)
- Infirmier psy 1
- Ergothérapeute 1
- Assistante sociale 1
- Psychologue 1
- Annexes : effectif 3 assistants pénitentiaires par pose

Equipements médicaux

- Salle de radio numérisée
- Cabinet dentaire bien équipé
- Cabinet médical ne présentant guère d'intimité (respect du secret médical?)

Pathologies particulières

- Tuberculose pulmonaire : pas de cas récent dépisté
- HIV : deux détenus en traitement
- Hépatite C : pas de dépistage systématique, dépistage à la demande du détenu

Suicides

Pas de cas récent connu des infirmières. Voir direction pour des chiffres plus officiels

Modalités de fonctionnement du service de santé

Dans les 24h qui suivent son arrivée à la prison, le détenu est « vu » par le médecin (cf ROI) (qualité de l'anamnèse et de l'examen médical ?).

Le détenu bénéficie au début de son incarcération d'une radiographie du thorax (face et profil) « lue » à l'Hôpital Saint Joseph (GHC). Si une anomalie est détectée, un scanner des poumons complète la mise au point

Dans les trois mois après son incarcération, chaque détenu bénéficie d'une intradermo.

Les agents pénitentiaires sont par ailleurs soumis à trois intradermos par an.

Les détenus chez qui une tuberculose pulmonaire est diagnostiquée sont transférés au CMC de la prison de Saint-Gilles

Tous les détenus sont considérés comme potentiellement porteurs du virus d'hépatite C, de nombreux détenus étant toxicomanes. Les mesures d'hygiène sont dès lors d'application pour tous.

Un traitement médical avant incarcération est poursuivi en prison si ce traitement est prescrit par un médecin (notion d'un commerce parallèle de médicaments sur la place de Charleroi)

Les détenus sont surmédicalisés, la plupart sont sous anxiolytiques (benzodiazépine). Pour beaucoup, aller chez le médecin est juste un moyen de sortir de sa cellule. Les médecins doivent filtrer les « vraies » demandes des demandes fantaisistes.

Des formulaires de demande de consultation médecin et dentiste sont à disposition des détenus dans chaque section. Les détenus sont reçus dans un délai de un à deux jours pour les consultations médicales et dans des délais plus « longs » pour les consultations dentaires.

6. La sécurité, l'ordre et la discipline

Éléments marquants.

Il faut d'abord constater (Tableau 4) qu'environ un cinquième des dossiers traités par les Commissaires ont trait à ce chapitre (qui est ici considéré dans une acception étroite). Ceci résulte de la volonté de la Commission de Surveillance d'accorder une attention particulière aux détenus qui séjournent en cellule de punition, cellule nue, cellule de réflexion ou cachot, selon les différentes terminologies. Celles-ci recouvrent d'ailleurs parfois des réalités différentes. Si les deux tiers des dossiers (42) font suite à des mesures disciplinaires, un cinquième (13) résultent de la demande de détenus d'être isolés en cellule nue, que ce soit au motif de se protéger ou parce que le détenu ne supporte pas la promiscuité d'un « duo » qui lui a été imposé par exemple. Nous reviendrons sur ce point.

Il est rendu visite de manière systématique aux détenus placés en cellule nue. Ce qui a notamment permis de vérifier le respect de dispositions primordiales comme la visite quotidienne du médecin et celle d'un Directeur, motifs pour lesquels certains détenus demandent d'aller au cachot (voir tableau 4 – 2^e ligne) Il faut noter que les visites aux détenus en cellule nue n'appellent pas nécessairement la rédaction d'un rapport circonstancié.

La question des « cantines » est parfois abordée par les détenus (principalement pour le tabac). Les « punis » n'ont pas droit aux cantines en vertu du Règlement d'Ordre Intérieur (chapitre XVII, point 3 a 4^o), mais ceux qui séjournent volontairement en cellule nue ne sont pas formellement « punis ». Ce point mériterait d'être clarifié.

Par ailleurs, la Commission de Surveillance nouvellement installée reçoit dorénavant copie du registre des sanctions. La volonté a été de procéder à un contrôle spontané le plus complet possible de la pertinence des sanctions en rendant visite aux détenus concernés. Ceci est cependant malaisé à mettre en œuvre de manière complète, en fonction notamment du nombre important de ces sanctions. Ainsi, par exemple, une fouille systématique organisée en décembre a engendré une quarantaine de sanctions, de même lors d'un refus de nombreux détenus de regagner leur cellule. De plus, peu de détenus ont souhaité s'exprimer (soit parce qu'ils n'en voient pas l'intérêt, qu'ils ne contestent pas ou par crainte). En définitive, nous avons enregistré peu de plaintes par rapport aux fouilles en cellule, fouilles personnelles ou aux mesures de sécurité particulières (9 en tout).

Au-delà, sans qu'une analyse exhaustive des sanctions n'ait été opérée par la Commission, il ressort de manière empirique que la majorité se traduisent par un Isolement en Espace de Séjour (IES) de durées diverses et, dans une moindre mesure, par la Privation d'Activités Communautaires (PAC).

Une attention spéciale devra sans conteste être consentie de manière à éviter les « doubles peines », en particulier la privation de travail (servant, cuisine, atelier...) assortie d'une autre sanction.

L'installation de la future Commission des Plaintes permettra de prendre à bras le corps bon nombre de questions évoquées dans ce chapitre.

Pour ce qui concerne la séparation entre les détenus condamnés et prévenus, nous ne pouvons une nouvelle fois que constater le non-respect récurrent de la Loi en la matière. Nous savons bien sûr que la capacité théorique de la Prison de Jamioulx, à la fois maison de peine et d'arrêt, est de 400 détenus actuellement (anciennement 286) alors qu'elle en accueille généralement quelques 380, parfois un peu moins mais souvent davantage.

Avec également environ 40% de prévenus. Il n'est guère possible dans ces conditions de séparer (cellules, préau, activités...) les uns des autres ou encore de respecter la surface de vie minimale par détenu. Nécessité fait loi sans doute. Mais on peut alors en invoquer le principe de nécessité en toutes circonstances : budget, volume du personnel, absence de travail, formations qualifiantes, perspectives de réinsertion...

7. Les incidents

La Commission de Surveillance a été interpellée 32 fois à propos d'incidents entre détenus (15) ou entre détenu et agent (17). Cela représente 9,7% des 331 interpellations de l'année. (Tableau 7)

Aucun incident n'a été notifié concernant les visiteurs, les mouvements collectifs, les actions syndicales.

Entre détenus, ce sont surtout les relations avec les « duos » qui sont épinglées : incompatibilité d'humeur, conception différente de la propreté, problème de cantine, bagarre... Les situations tendues peuvent souvent être réglées par un changement de cellule. Un détenu nous a affirmé avoir dû s'habituer à 15 duos !

Des incidents surviennent également avec d'autres détenus, ce qui aboutit généralement à la mise en cellule nue : agression, racket, menaces, propos racistes, harcèlement. Un détenu, par exemple, se dit harcelé et menacé car il ne peut rembourser une dette contractée auprès d'autres détenus. Un autre a porté plainte pour agression. La plupart des gardiens ont un comportement correct envers les détenus, certains nous demandent de rencontrer l'un ou l'autre qu'ils sentent en détresse. Les comportements déviants sont le fait d'une dizaine d'agents, identifiés et que la Direction connaît parfaitement mais à l'égard desquels, à notre connaissance aucune sanction n'est prise.

Le terme « harcèlement » est aussi récurrent en ce qui concerne les relations avec les gardiens. Des détenus se sentent pris en grippe par un ou plusieurs gardiens, qui ne répondent pas à leurs demandes (un seau d'eau par exemple), qui ne leur permettent pas de prendre leur douche dans de bonnes conditions. A deux reprises, il nous a été fait part d'injure ou de traitement inhumain.

Quand c'est possible, nous essayons de voir le(s) gardien(s) mis en cause et, même si c'est rare, la médiation peut aboutir à un compromis.

8. Le plan de détention de l'aménagement de la peine

A. Plan de détention individuel

A notre connaissance, pas un seul plan de détention individuel n'a été entamé. Lorsque nous posons la question à la direction, la réponse est toujours identique : manque de personnel. (Voir ci-dessus le point 6 in fine)

B. Transfèrement

Les transferts sont très fréquents depuis la prison de Jamioulx où le « turnover » est impressionnant ; selon la direction il y a chaque année plus de 1.000 arrivées et plus de 1.000 départs. Cela a plusieurs conséquences négatives : pas de connaissance personnelle des détenus par les différents services et la direction, difficulté de formations continues, absence de suivi pour les aménagements de peines, faible taux de fréquentation aux quelques activités proposées....

C. « Statut externe »

La question des **aménagements de peines** et plus particulièrement de leur traitement par le **SPS** a été un sujet récurrent traité par la Cds et abordé à chacune de nos réunions mensuelles. Selon le relevé des questions au sujet desquelles les détenus se sont plaints en 2019, cela représente 7,6 % des demandes.

En réalité ce n'est pas la qualité du travail d'expertise du SPS qui est en question, mais la lenteur de ce service, l'absence de réponse aux demandes des détenus et un certain mépris à leur égard. Il s'en est suivi, à plusieurs reprises, que des dossiers favorables n'ont pas été rentrés dans les temps et que des PS ou CP ont de ce fait été reportés de plusieurs mois.

Nous en avons parlé avec la direction, au cours de chacune des trois réunions avec la Cds et aussi ponctuellement.

Nous avons approfondi la question et, après avoir pris connaissance de la définition de « Fonction assistant social expertise », nous avons interpellé à nouveau la direction car le travail du SPS à Jamioulx ne nous semblait manifestement pas répondre aux exigences de la fonction. La chef d'établissement nous a proposé une rencontre avec l'inspectrice sociale Madame NIBELLE, rencontre qui a eu lieu le 6 juin 2019 en présence de la directrice Madame DUCAT et de la Cds au complet, ce qui a étonné notre interlocutrice.

De l'avis unanime cette rencontre fut très décevante, Madame NIBELLE l'ayant conclue en nous conseillant de recourir à du « bricolage » (sic).

Toutefois ces démarches ne furent pas inutiles car au cours de la réunion du 4 juillet 2019 avec la Direction, réagissant à notre déception, la Directrice Madame DUCAT nous a appris que les choses évoluaient avec la mise en place d'un groupe de travail et entre autres la possibilité que les agents du SPS se déplacent sur section pour éviter les allées et venues de détenus et gagner du temps ; la situation pourrait être améliorée, nous a-t-on dit par une série de petites mesures simples (du bricolage ?) et par un travail de fond pour arriver à un changement de mentalité.

Le 15 juillet la directrice chef d'établissement écrivait :« *Les membres de l'équipe de direction ont passé en revue leurs dossiers respectifs afin de déterminer quels dossiers étaient problématiques. Les quelques retards identifiés avaient une explication et les détenus ont été informés de la situation* ».

Il s'en est suivi une nette amélioration et la Présidente de la Cds a pu conclure la réunion du 19 novembre 2019 avec la Direction en ces termes « *Plus aucune remarque ne nous a été formulée à propos du fonctionnement et des relations avec le SPS et nous remercions la Direction et ses adjoints pour les précisions apportées et leur disponibilité.* »

Toutefois l'embellie fut de courte durée et, un mois plus tard au cours de la réunion mensuelle de la Cds en interne le 17 décembre 2019 le rapport des Commissaires du mois faisait apparaître de nouvelles plaintes au sujet de retards dans le travail du SPS. Le sujet appelle manifestement une vigilance permanente de notre part.

Au sujet **des internés**, un groupe de travail a été mis en place en novembre pour répondre à la demande de CCSP au sujet des internés dont la libération a été révoquée, en suite de décisions prononcées par le Tribunal des référés de Bruxelles.

A Jamioulx, la situation de ces internés a été régularisée d'initiative par l'administration et cette question a été résolue sans intervention de la Cds. Le groupe de travail qui s'était réuni a toutefois pu à cette occasion rencontrer l'équipe de soins de l'annexe psychiatrique.

9. Le personnel

Dans l'ensemble des sollicitations reçues par la commission de surveillance, seulement 13 demandes (soit 3,9%) concernent le personnel pénitentiaire. Généralement, la demande des détenus fait suite à des incidents mineurs avec l'un ou l'autre agent. Par exemple, un agent refuse de donner à un détenu un seau pour nettoyer la cellule ou l'agent coupe prématurément l'eau chaude des douches. Il s'agit, semble-t-il, de mesures vexatoires suite à un moment de tension entre l'agent et le détenu.

Il est à relever le constat récurrent d'un absentéisme important parmi le personnel et d'un cadre non atteint.

A noter également la sérieuse agression physique dont a été victime la directrice, Madame Antoine, lors d'une rencontre disciplinaire.

Les informations plus précises relatives au personnel se retrouvent ci-dessus au point II C.b . La Direction nous a remis la « Brochure d'accueil pour les nouveaux collaborateurs » reprenant dans le détail toutes ces informations, brochure que nous tenons à la disposition de toute personne intéressée.

10. Les Garanties

Si les détenus ont un avocat, peu en rencontrent dans la prison. Souvent le détenu se plaint du manque de suivi, du peu de réponse à leurs demandes auprès de leur avocat. Selon nos possibilités, nous informons et parfois contactons directement les avocats concernés. Nous les informons également sur les aides possibles auprès d'organismes ou du Bureau d'Aide Juridique.

Les détenus reçoivent des informations sur leur situation judiciaire, leur jugement dans la formulation juridique traditionnelle. Ce message est souvent incompréhensible pour les non-initiés au « charabia juridico-administratif ». Certains détenus ne rencontrent leur avocat que le jour du jugement ou la veille. Il faut dire que le temps n'est plus pris en compte en prison, il faut attendre que le détenu lui soit amené au parloir, ce qui demande une longue prestation à l'avocat.

IV. Les avis et informations au CCSP

Aucun avis et aucune information n'ont été transmises au CCSP en 2019.

La Commission a été accaparée par le travail d'accueil, d'information et de formation des neufs nouveaux membres, ainsi que par la maîtrise – par tous- des nouveaux outils informatiques, tout en poursuivant bien entendu ses missions habituelles étendues aussi aux visites aux détenus sanctionnés.

V. Conclusion(s)

Jamioulx : maison de peine ou maison d'arrêt ? La décision doit être prise.

La situation actuelle nuit principalement aux condamnés et a aussi pour conséquence une cohabitation illégale entre les inculpés et les condamnés.

Nous avons fait observer à de nombreuses reprises à la Direction que cette situation de cohabitation dans les mêmes sections, les mêmes cellules, les mêmes préaux était formellement interdite par l'article 11 de la Loi de Principes.

La Direction nous répond systématiquement qu'il lui est impossible de respecter cette exigence légale car la prison est toujours à saturation et il faudrait à l'arrivée de chaque inculpé modifier la répartition des détenus dans les cellules.

Nous insistons en vain et annonçons que nous transmettrons cette information au CCSP.

Une interpellation au Parlement permettra peut-être une meilleure gestion de la prison de Jamioulx ...ou une diminution des mandats d'arrêt.

En ce qui concerne le fonctionnement interne de la prison, la Commission de surveillance observe que les détenus attendent parfois plusieurs semaines pour obtenir une réponse à leur demande de rapport. Elle constate qu'un médecin ne remplit guère ses fonctions, et qu'il arrive que les divers rendez-vous (dentiste, service social...) soient lentes et parfois annulées faute de personnel (pas de « Pif » - Planton infirmerie p.ex.). Le linge apporté par la famille met parfois quatre jours pour arriver au détenu, toujours par manque de personnel. Les rapports entre les agents et la direction semblent assez « distants ».

Le problème des formations qualifiantes à destination des condamnés a enfin été entendu ; d'autres formations peuvent être proposées par les établissements de Promotion Sociale partenaires. Des activités physiques, du vrai travail manuel, bricolage, cuisine, jardinage ou encore des activités artistiques, musique, peinture, théâtre devraient être envisagées.

Si les budgets sont ce qu'ils sont, la Commission de Jamioulx s'interroge sur le récent engagement de personnel supplémentaire pour le Conseil Central de surveillance Pénitentiaire. Tout ce personnel est rémunéré. Au vu des discours tenus pour le remboursement des frais de déplacements et des interventions, le Commissaire a parfois l'impression d'être le gros « dindon de la farce » Trop de choses manquent en prison, les outils réels de formation menant à une réinsertion. Le défraiement, voire l'engagement de traducteurs ou d'interprètes est nécessaire ; le problème des langues (même le néerlandais et l'allemand) rend la communication très difficile avec des détenus, et par conséquent le peu de participation aux rares activités proposées.

D'une manière générale et récurrente, la communication fonctionne très mal entre les détenus et les différents services de même qu'entre ces derniers lesquels ne semblent pas conscients de la situation et ne faire donc aucun effort pour l'améliorer.

De même, la direction ne fait état d'aucune initiative à ce sujet et le dialogue avec elle à ce propos comme au sujet des autres problèmes évoqués bute le plus souvent sur une fin de non-recevoir.

Mais une grande partie des difficultés rencontrées sur place sont aussi générées par l'administration centrale et les décisions politiques qui, sous couvert d'une argumentation de meilleure gestion, réduisent le personnel d'encadrement, et taillent inconsidérément dans les budgets.

